



FRAIS DE SCOLARITE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Décision du Conseil d'Administration du 22/02/2024

Les frais de scolarité sont un montant forfaitaire identique à chaque classe mais fonction du régime de l'élève. Ils sont payables en 10 mensualités, de septembre à juin. Pour le règlement, les parents peuvent opter pour le prélèvement automatique (le 10 de chaque mois) ou pour le règlement par chèque.

Mode de règlement	Régime	Scolarité	Cotisation à l'association Prégentil-Montorcier**	Frais annexes*	Cotisation aux activités scolaires et périscolaires	Total	Mensualités
Prélèvement Automatique	Internat	3 616,00 €	10,00 €	182,00 €	25,00 €	3 833,00 €	9 mensualités de 383,00€ 1 mensualité de 386,00€
	Demi pension	1 695,00 €				1 912,00 €	9 mensualités de 191,00€ 1 mensualité de 193,00€
	Externat	536,00 €				753,00 €	9 mensualités de 75,00€ 1 mensualité de 78,00€
Chèque	Internat	3 688,00 €	10,00 €	185,00 €	25,00 €	3 908,00 €	9 mensualités de 390,00€ 1 mensualités de 398,00€
	Demi pension	1 729,00 €				1 949,00 €	9 mensualités de 195,00€ 1 mensualité de 194,00€
	Externat	547,00 €				767,00 €	9 mensualités de 76,00€ 1 mensualité de 83,00€

* Les frais annexes comprennent : les frais de dossiers, les timbres, les enveloppes, les photocopies et documents pédagogiques, l'assurance obligatoire accident du travail, l'amortissement du matériel (outillage)

**L'association Prégentil-Montorcier est une association régie par la loi de 1^{er} juillet 1901. Son but est de promouvoir un enseignement professionnel dans les locaux dont elle est propriétaire. Tout élève qui entre au lycée Pierre et Louis POUTRAIN entraîne pour sa famille la qualité de membre actif de l'association Prégentil-Montorcier, gestionnaire du lycée POUTRAIN ; à ce titre une cotisation par famille de 10,00€ est due pour l'année.

Chaque famille participe à l'assemblée générale annuelle, approuve le rapport d'activité et les comptes du Lycée. Les parents d'élèves ont 12 membres élus au Conseil d'administration de cette association.